

MESURES ECONOMIQUES - COVID-19

Update: 22/05/2020

KAZAKHSTAN

Parmi les pays de l'Union économique eurasiatique, le Kazakhstan a alloué le plus grand montant de fonds pour les mesures anti-crise (calculé sur la base de son PIB): € 12,3 milliards¹ (5,9 mille milliards KZT), ce qui représente **8,6% du PIB du pays**. Il est à rappeler que l'ensemble des mesures anti-crise, hors préférences fiscales et soutien au niveau local, sont réalisées sur base des fonds propres du Kazakhstan qui seront alloués selon les trois axes suivants:

- 1. Garantie de la stabilité économique**, en tenant compte de l'état d'urgence;
- 2. Stabilité des indicateurs macroéconomiques;**
- 3. Soutien aux citoyens et à l'économie.**

Tout comme en Russie, le Kazakhstan a déclaré un moratoire sur les inspections et les diverses sanctions du milieu des affaires.

Le Gouvernement a également élargi la liste des groupes sociaux qui recevront le soutien et l'assistance de l'État. Cette catégorie inclut également les travailleurs indépendants qui avaient des sources de revenus non déclarées.

1. Préférences pour les personnes physiques et les personnes morales (allègements fiscaux pour la période de l'état d'urgence)

- **L'allocation sociale de 88,5 euro** (42 500 KZT) en cas de **perte de revenus**, pendant toute la durée de l'état d'urgence.
Les bénéficiaires : les employés des PME, les grandes entreprises, les SPRL, les travailleurs indépendants, les citoyens travaillant de manière informelle. Selon le Gouvernement, environ 1,7 millions de citoyens en bénéficieront.
- Le report des délais d'attente du Système d'assurance maladie obligatoire: indépendamment du statut, tous les citoyens peuvent bénéficier de l'aide médicale du système d'assurance maladie obligatoire jusqu'au 1^{er} juillet.
- **L'indexation de 10% des pensions et des allocations.**
- Les personnes handicapées et les chômeurs officiellement enregistrés recevront des **colis alimentaires gratuits**.
- L'aide de € 625 millions (300 milliards KZT) aux régions pour la mise en œuvre de la «**Feuille de Route de l'emploi**» afin de stabiliser la situation et d'assurer un emploi de masse. L'objectif est de créer **250 000 emplois** et d'aider à réaliser non seulement des projets locaux, mais aussi un certain nombre de projets nationaux, notamment la construction de réservoirs, de barrages et d'autres structures. Dans le cadre des projets

¹ 1 EURO = 480 KZT (montant moyen mensuel mars-avril 2020)

d'infrastructures, on prévoit d'effectuer les travaux de remise en état général et les rénovations de l'infrastructure existante telles que les écoles, les hôpitaux, les routes etc.

2. Exonérations fiscales

Les paiements **des impôts et autres prélèvements sur la masse salariale seront annulés** pendant la période de l'état d'urgence.

- L'exonération des impôts sur les revenus des micros et petites entreprises, du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans.
- Pour l'année 2020:
 - l'exonération du paiement d'impôt sur le revenu pour les entrepreneurs individuels et les personnes morales exploitant les sites suivants : les centres commerciaux, les cinémas, les théâtres, les expositions, les installations sportives et de remise en forme ;
 - l'exonération paiement de l'impôt foncier pour les producteurs agricoles;
 - la suspension de l'accumulation d'intérêts sur les obligations fiscales inexécutées dans les délais déterminés jusqu'au 15 août 2020 et le report de délai de rapport fiscal au 3^{ème} trimestre 2020 pour les catégories de contribuables susmentionnés.
- L'exonération du paiement de **l'impôt sur le revenu** pour l'année 2020 pour les entrepreneurs individuels utilisant le régime général.
- L'application de la méthode de **l'imputation de la TVA** élaborée par le Ministère de l'énergie du Kazakhstan aux **importations du bétail et des poulets reproducteurs**.
- La **réduction de la TVA jusqu'à 8%** sur les **produits socialement significatifs** jusqu'au 1^{er} octobre 2020.
- **L'exonération de la taxe foncière pour l'année 2020** pour les entrepreneurs individuels et les personnes morales opérant dans **le domaine du tourisme, de la restauration et de l'hôtellerie**.
- L'introduction des mesures suivantes jusqu'au 1^{er} juillet 2020 pour les micros, petites ou moyennes entreprises :
 - le recul de l'échéance de paiements des tous les impôts et autres paiements obligatoires, des paiements sociaux;
 - la suspension de l'adoption des sanctions, la suspension des opérations de dépenses, les restrictions de l'aliénation des biens et les mesures de recouvrement de la dette fiscale et douanière, de la dette des paiements sociaux (à l'exception des contribuables à haut risque);
 - la prolongation des délais pour l'exécution des notifications basées sur les résultats du contrôle caméral, envoyées durant la période du 15/03/2020 jusqu'à 15/04/2020 (à l'exception des contribuables à haut risque);
 - la suspension du cours de délai des contrôles fiscaux.
- **L'exemption du paiement du droit d'accise à l'exportation pour les fabricants d'essence (hors aviation) et de carburant diesel**.
- L'annulation du paiement des impôts et autres paiements obligatoires sur la masse salariale dans les secteurs les plus touchés de l'économie, l'accumulation pour une période de 6 mois (du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 2020). Il s'agit de la restauration, de certains sous-secteurs du commerce, des services de transport, des services de conseil, du secteur informatique, de l'hôtellerie, du tourisme, etc.
- La suspension du paiement des **loyers et des intérêts de retard** de paiement des loyers pour l'immobilier appartenant à l'état et loués par les PME à partir de 20 mars pour une durée de 3 mois.

3. Soutien financier

- La mise en œuvre d'un nouveau programme de **prêts concessionnels aux PME** affectées par l'état d'urgence pour un montant de **€ 1,25 milliards** (600 milliards KZT). Des prêts seront accordés à un **taux de 8%** avec une durée de prêt jusqu'à 1 an.
- **L'exonération de la TVA des importations de biens biologiques agricoles, y compris du bétail et des poulets de reproduction.**
- L'établissement du prix du carburant diesel moins cher pour les producteurs agricoles jusqu'à 0,35 centimes/litre (165 KZT/litre), équivalent à **15% du prix du marché.**
- Le **mécanisme d'achat garanti** des produits auprès des entreprises agricoles et de transformation locale au moins 6 mois à l'avance.
- L'achat de biens, de travaux et de services auprès des fabricants locaux pour un **volume d'au moins 90%.**

4. Soutien aux agriculteurs

Le 30 mars le Ministère de l'agriculture a introduit les restrictions à l'exportation de principaux produits alimentaires (la farine, les céréales, les légumes, l'huile de tournesol. Grâce à ces mesures, les fonds de stabilisation des régions ont constitué des réserves suffisantes. Le Ministère prévoit de lever ces restrictions à l'exportation et à partir du 1^{er} juin.

Un **nouveau mécanisme de prêt** dans le secteur agricole a été introduit, ainsi que des incitants fiscaux supplémentaires tels que **l'exonération de la TVA** sur l'importation des actifs biologiques agricoles, y compris des bovins et des poulets reproducteurs, ainsi qu'une exonération de la taxe sur les terres agricoles pour près de 7000 agriculteurs.

- L'approvisionnement en fonds de roulement pour l'achat de pesticides et d'engrais, de semences, de carburants et de lubrifiants de qualité.
- **Financement accru des travaux de printemps sur le terrain**, à hauteur de **€ 354,1 millions** (170 milliards KZT).
- **Accès ininterrompu des véhicules des fournisseurs de produits alimentaires agricoles** dans les villes confinées, la délivrance rapide des laissez-passer pour traverser les zones « vertes ».
- L'allocation de **€ 145,8 millions** (70 milliards KZT) aux **prêts aux agriculteurs**, le taux ne dépassera pas 5%.

5. Plan de redressement économique

Le 19 mai, le Gouvernement a adopté **le Plan global pour la relance de la croissance économique**. Le plan global couvre le soutien à l'industrie manufacturière, aux secteurs minier et métallurgique, à l'agriculture, au secteur de la construction, à l'aviation civile, à la logistique, au tourisme, aux PME et au secteur des services, ainsi qu'aux industries connexes. Il comprend, notamment, 10 axes et 172 mesures systémiques et sectorielles pour stimuler l'activité commerciale, soutenir l'emploi et augmenter les revenus de la population. Le plan

couvre les secteurs d'activités pour lesquels les mesures ont été renouvelées afin de rapidement faire face aux problèmes urgents :

❖ **Le secteur manufacturier**

- le financement préférentiel du fonds de roulement dans le cadre du programme de la Banque nationale;
- l'acceptation des accords à long terme par les institutions nationales de développement comme « garantie ferme ».
- les prêts à taux réduits dans le cadre du programme « Feuille de route de business - 2025 ».
- les crédits à l'exportation.

❖ **L'exploitation minière et métallurgique**

- l'augmentation de la limite du remboursement automatique de la TVA jusqu'à 80%, soit le remboursement accéléré des impôts pour les I-III trimestres 2020 jusqu'à la fin de l'année. Il est prévu de transférer une partie de l'avance de l'impôt sur les bénéfices des sociétés jusqu'au 10 avril 2021 ;
- l'accélération de la procédure de l'octroi du taux réduit de la taxe minière pour les gisements à faible rentabilité ;
- la simplification de la procédure de contrôle douanier pour le régime « transformation sur le territoire douanier »
- l'autorisation temporaire pour l'utilisation des copies de documents comme pièces justificatives.

❖ **L'industrie agro-alimentaire**

- l'élargissement du mécanisme de financement par l'introduction de contrats à terme, le report et la restructuration des prêts de KazAgro;
- la reconnaissance du contrat d'achat garanti de produits agricoles comme « garantie ferme» dans les banques;
- l'extension de la liste des matières premières subventionnées ;
- la mise en place d'un mécanisme de financement sur le principe « du champ au comptoir » en mode pilote qui vise à assurer l'achat et la vente constants de produits agricoles locaux.

❖ **Le secteur de la construction**

- l'élaboration des normes spéciales pour accélérer le phase projet et les travaux de construction d'hôpitaux et d'autres sites ;
- la prolongation automatique des délais de réalisation des marchés publics pour les travaux de construction et d'installation ;
- l'utilisation de la police d'assurance en tant que garantie bancaire alternative pour la construction des logements et des sites d'infrastructure par les prestataires de services fiables, ce qui réduire leurs frais.

❖ **L'aviation civile**

- L'importation des pièces détachées pour avions sera exonérée de TVA, que les aéroports seront exonérés de la taxe foncière jusqu'à la fin de 2020 ;
- L'exonération de la TVA pour les non-résidents sur les services de maintenance technique et autres services liés.

❖ **La logistique et le tourisme**

- l'exonération de la TVA sur le transport par autobus de voyageurs sur des itinéraires d'importance sociale;
- les préférences fiscales pour la réalisation de projets d'investissement dans les zones touristiques prioritaires telles que des avantages pour l'impôt sur les bénéfices des sociétés, l'impôt sur l'immobilier et la taxe foncière ;
- l'annulation des frais de stockage pour les marchandises inactives pendant plus de 48 heures à compter de la notification afin de réduire la charge administrative pour une période de 6 mois;
- l'annulation de l'inspection douanière des trains de marchandises en transit ;
- l'inspection pour les importations sera effectuée à la destination.

❖ **Les PME et le secteur des services**

- L'introduction des microcrédits aux micro et petites entreprises dans la cadre de la « Feuille de route de business – 2025 ». Le financement sera disponible à un taux de 6% suite à la subvention. Il est à noter que c'est la première fois dans l'histoire du pays qu'un soutien financier à grande échelle sera fourni aux micro-entreprises, qui constituent plus de 70% de toutes les entreprises kazakhstanaïses;
- La simplification des procédures comptables et fiscales pour les entrepreneurs individuels travaillant sous un régime fiscal spécial ;
- La résolution de la question de réduction de la charge et de la simplification des paiements obligatoires pour les employés des entrepreneurs individuels;
- L'utilisation de la garantie du Fond Damu pour les prêts accordés dans le cadre du programme de prêt de la Banque nationale aux PME pour le financement de leur fonds de roulement afin de résoudre le problème de pénurie de la caution;
- L'élargissement de la liste de secteurs auxquels les banques et les organisations de microfinance accorderont des paiements différés sur les prêts ;
- L'élargissement de l'accès pour les entrepreneurs kazakhstanaïses à l'utilisation de l'infrastructure de Astana International Financial Centre.

❖ **Le soutien à l'emploi, l'éducation et la santé publique**

- La simplification de la procédure de l'obtention du statut de chômeur;
- L'amélioration des méthodes d'enseignement à distance;
- L'utilisation des manuels méthodologiques en format numérique ;
- La création du Conseil de biosécurité avec la participation de scientifiques et d'experts réputés d'ici la fin 2020;
- L'adoption de mesures pour le renforcement du service sanitaire et épidémiologique national grâce au renforcement de la base matérielle et technique.

Suite à l'ordre du Chef de l'Etat en raison de la situation ayant radicalement modifié les économies mondiales et nationales, le **Plan de développement stratégique jusqu'en 2025** sera revu. Il déterminera les grands axes du nouveau parcours économique du Kazakhstan à moyen terme, notamment, la mise en œuvre des réformes institutionnelles et structurelles.